

VI

Approbation de Mgr Fabre des Essarts. – Elle est en complète – confidentiels de Mgr Fabre des Essarts et de Mgr A11ou, évêque de Meaux, au sujet de ma personne et de mon ouvrage. – Approbation de Mgr le cardinal de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, évêque d'Arras. – Quelques mots sur ce grand évêque. – Approbation de Mgr Robiou de la Tréhannais. – Mgr Coeur, évêque de Troyes. – Nos relations. – Magnifique lettre qu'il m'adresse. – Autres approbations. – Insolences de Dulac: de l'Univers à propos des approbations que je n'ai pas publiées. – Comment le Messenger de l'Ouest cherche à expliquer ces approbations. – Caractère de la polémique de Dulac. – Il est désavoué par la rédaction de l'Univers elle-même. – Ce que pensaient de mon ouvrage les hommes les plus savants. – Le R. P. Caillau. – L'abbé Delpit et l'abbé de Cassan Floyrac : dans la *Gazette de France*. – Petites indiscretions de l'abbé Delpit sur M. Gousset. – Gousset et Guéranger. – Honte pour l'Eglise de France. – L'abbé de Belot dans la France centrale. – Pallu admoneste ce journal-girouette. – M. l'abbé Morel me prie de lui permettre de faire la table générale de mon ouvrage. – Quel était ce vénérable prêtre. – L'abbé Lacarère, prêtre de la Mission. – Mes amis et mes ennemis.

Je me suis abaissé jusqu'à répondre à des critiques pleines de mauvaise foi et d'ignorance. J'aurais pu laisser ce soin à ceux qui m'ont approuvé et encouragé. Je vais les citer; leurs éloges prouveront amplement que mes censeurs de Blois et de la Rochelle n'ont été guidés que par les plus mauvais sentiments. Nous n'avons mendié aucun éloge. Les encouragements que nous avons reçus ont été tout spontanés.

Je commence par mon vénérable évêque diocésain, Fabre des Essarts. J'ai dit qu'il avait auprès de lui des prêtres jaloux, qui ne pouvaient me pardonner d'avoir, très jeune encore, fait un ouvrage considérable, lorsqu'ils n'avaient pu rien faire pendant toute leur vie. Ils intriguèrent pour empêcher Mgr Fabre des Essarts d'approuver mon ouvrage. Obligés de céder devant la volonté épiscopale, ils obtinrent que l'approbation n'aurait pas la forme solennelle des actes de ce genre, et qu'elle ne serait qu'une réponse à une lettre que j'adresserais pour offrir à Mgr l'évêque la dédicace de mon livre. Il fut ainsi fait, et les deux lettres furent publiées en tête du troisième volume.

Les voici :

«A Sa Grandeur .Monseigneur Fabre des Essarts, évêque de Blois.

Monseigneur,

Je dédierais ce livre à Votre Grandeur quand elle n'y aurait d'autre titre que d'avoir été préposée par la Providence au diocèse auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Mais Votre Grandeur y a d'autres droits.

Vous êtes le premier, Monseigneur, qui avez connu mon projet d'écrire l'histoire de notre belle Eglise de France. L'intérêt que vous avez pris aussitôt à mon travail et vos encouragements m'ont soutenu constamment dans la tâche difficile que j'avais entreprise.

Les témoignages précieux de votre bienveillance, j'oserai dire, Monseigneur, de votre paternelle affection, sont gravés dans mon cœur, et je prie Votre grandeur d'agréer l'hommage de mon livre comme l'expression de ma vive reconnaissance aussi bien que de mon profond respect. Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. GUETTÉE.

Prêtre du Diocèse de Blois.

Saint-Denis, 15 mars 1848»

Voici la réponse de Mgr Fabre des Essarts, dans laquelle j'ai souligné plusieurs passages :

«J'ai reçu votre lettre, mon cher abbé, et j'accepte bien volontiers la dédicace de votre *Histoire de l'Eglise de France*. Les pages que j'ai parcourues moi-même dans les trois volumes déjà livrés à l'impression et les divers rapports qui m'en ont été faits par des prêtres recommandables, m'ont convaincu du soin consciencieux que vous avez apporté dans vos recherches, de l'exactitude de la doctrine que vous exposez, et du bon esprit qui règne dans l'ensemble de votre ouvrage. Je ne puis dès lors que donner des éloges à votre zèle et vous encourager de nouveau à persévérer dans la tâche laborieuse et difficile que vous avez entreprise.

Les intentions droites dont vous êtes animé m'inspirent la confiance que vous continuerez votre travail dans le même esprit de sagesse, d'impartialité, et que vous saurez toujours vous tenir en garde contre les écarts si funestes de l'exagération et de la nouveauté, devenus néanmoins si communs de nos jours. C'est en persistant avec une religieuse exactitude dans cette ligne de conduite que vous accomplirez une oeuvre qui, j'aime à le croire, sera utile à la cause de la

religion, contribuera à l'instruction du clergé et dissipera bien des préjugés contre l'Eglise de France, si grande et si vénérable à toutes les époques de notre histoire.

Recevez, mon cher abbé, l'assurance bien sincère de mes sentiments les plus affectueux en Jésus Christ.

Signé + M.-A., évêque de Blois.

Blois, le 5 avril 1848»

Mgr Fabre des Essarts affirme qu'il a lu une partie des trois volumes de mon ouvrage et que des prêtres recommandables lui avaient adressé leurs rapports sur ces volumes.

Son successeur, M. Pallu, dans la lettre qu'on a lu précédemment, ose affirmer que Mgr Fabre des Essarts n'avait lu que quelques pages de mon ouvrage; il ose affirmer qu'il ne louait pas les choses que lui, Pallu, avait relevées. La première assertion est un mensonge; la seconde est idiote. En effet, Mgr Fabre des Essarts, en reconnaissant le soin consciencieux apporté dans mes recherches, l'exactitude de la doctrine que j'ai exposée, le bon esprit qui règne dans l'ensemble de mon ouvrage, les intentions droites dont j'étais animé, n'a-t-il pas condamné d'avance tout ce que M. Pallu a relevé dans mon ouvrage ? On dirait que ce Pallu s'est appliqué, dans sa lettre, à contredire son prédécesseur. Il était persuadé, sans doute, qu'il était un savant et que Mgr Fabre des Essarts n'était qu'un ignorant. Les Morisset, Doré et Ce lui auront inspiré cette idée. Ils l'avaient inspirée préalablement au *Solitaire*, auteur de la Biographie du clergé contemporain, le diacre Barbier, chassé du séminaire d'Orléans, et condisciple de ces messieurs au dit séminaire. Le diocèse de Blois n'ayant été rétabli qu'en 1823, le département de Loiret-Cher ne formait qu'un diocèse avec celui d'Orléans. Barbier trouva étrange que Mgr de Sausin eut fait venir de son pays M. l'abbé Fabre des Essarts pour l'aider dans son administration, et ne se soit pas contenté des Doré, Morisset et autres de ses amis. Il fit donc un pamphlet ignoble contre M. Fabre des Essarts, qu'il connaissait si peu qu'il ne savait même pas écrire son nom. A ses yeux, comme aux yeux de ses correspondants, M. l'abbé Fabre des Essarts était un ignorant qui passait son temps à soigner sa chevelure, qui ne connaissait même pas les éléments de la théologie, ne pouvait écrire deux mots qui se lient l'un à l'autre. Cependant, Barbier avoue qu'il eut du succès dans ses études; qu'il fut professeur au séminaire de Valence et qu'il devint principal du collège de cette ville. C'est de là qu'il passa à Blois sur la demande du vénérable Mgr de Sausin qui était du même pays que lui et qui le connaissait bien.

Les impertinences de Barbier étaient mot d'Evangile pour ceux qui entouraient Mgr Fabre des Essarts, et je peux croire que leurs mauvais sentiments à mon égard étaient un écho de ceux qu'ils nourrissaient contre le vénérable évêque qui me témoignait beaucoup d'affection et qui encourageait mes travaux.

Si Mgr Fabre des Essarts n'était pas un *aigle*, comme nous l'avons dit, il ne méritait certes pas le mépris d'un Pallu qui n'était qu'un *âne mitré*, comme disait mon respectable ami Martin de Noirlieu. En voyant ce Pallu se mettre ostensiblement en contradiction avec son prédécesseur, ne doit-on pas en conclure qu'il n'avait pas le sentiment des plus simples convenances ? Etait-ce un beau spectacle que celui d'un évêque qui affectait de se mettre en contradiction avec son prédécesseur ?

L'approbation de Mgr Fabre des Essarts n'était pas une simple formalité. J'en trouve la preuve dans une lettre que Mgr Allou, évêque de Meaux, m'écrivait trois ans après la mise à l'index de mon ouvrage. Mgr Allou était un de mes premiers approbateurs. Voici un extrait de sa lettre :

«6 février 55
MONSIEUR L'ABBÉ,

Quant à moi, Monsieur l'abbé, je suis bien aise que vous m'ayez fourni l'occasion de vous écrire. J'avais lu avec grand plaisir les deux premiers volumes de votre histoire ecclésiastique et j'avais eu des entretiens très confidentiels à votre sujet avec le saint évêque de Blois.

M'intéressant vivement à votre avenir, j'ai été bien profondément affligé de tout ce qui s'est passé depuis, et je fais des vœux pour que vous fournissiez à tous ceux qui vous aiment les moyens de vous défendre.

Agréez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mon sincère dévouement.
+ AUGUSTE, évêque de Meaux.»

Les mots très confidentiels sont soulignés par Mgr Allou lui-même.

Le saint évêque de Blois, comme s'exprimait Mgr Allou, avait donc pour moi et mon ouvrage les sentiments qu'il exprimait dans sa lettre approbative.

C'est en lisant cette lettre approbative que Mgr le cardinal de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, évêque d'Arras, eut la pensée d'approuver mon ouvrage. Voici son approbation :

«Hugues-Robert-Jean-Charles DE LA TOUR D'Auvergne-Lauraguais, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Sainte-Agnès (*extra moenia*), évêque d'Arras, grand'croix de la Légion d'honneur, décoré du Pallium.

J'ai eu une très heureuse pensée en promettant de m'unir à l'approbation que donnerait sur *l'Histoire de l'Eglise de France*, par M. l'abbé Guettée, Mgr l'évêque de Blois. Ce que cet illustre pontife en dit, suffirait assurément pour se convaincre du mérite de cet ouvrage, si cette même approbation n'invitait point à vérifier par soi-même la haute portée de cette oeuvre. Nous nous livrons à cet examen par une lecture sérieuse et suivie, et nous éprouvons déjà, avec un sentiment profond d'admiration, une reconnaissance sincère pour son savant et judicieux auteur. Cette histoire est un monument durable de la gloire de l'Eglise gallicane. A son aide, on apprendra à mieux connaître la fille aînée de l'Eglise catholique. Nous ne nous permettons pas toutefois d'imposer notre jugement à personne, ce privilège est celui des savants; mais nous serions heureux si l'intérêt que nous inspire cet ouvrage recevait par l'adoption de tous les érudits un assentiment général qui honorerait infiniment l'auteur et nous flatterait nous-même.

Nous n'hésitons point, en attendant, à le recommander au clergé de notre diocèse.

Arras, le 28 mai 1850.

+ Ch., Card. DE LA TOUR D'Auvergne-Lauraguais, évêque d'Arras.

Par mandement de Son Éminence, TERNINCK, ch., sec. gén.

Mgr le cardinal de la Tour d'Auvergne Lauraguais aurait pu occuper le premier siège épiscopal de France. Dès qu'un siège métropolitain était vacant, le gouvernement le lui offrait. Lorsque Mgr Affre mourut victime de sa charité, on offrit au vénérable cardinal l'archevêché de Paris. On y mit tant d'instance qu'il alla à Paris pour refuser positivement l'honneur qu'on lui offrait, et répondre verbalement à toutes les instances. Comme on continuait dans les journaux à dire qu'il accepterait, il écrivit à *l'Ami de la religion* une fort belle lettre dans laquelle il affirmait qu'il resterait jusqu'à sa mort dans sa chère Eglise d'Arras.

Il gouverna cette Eglise un demi-siècle, entouré de la vénération de ses diocésains.

Si, en arrivant à Paris, j'y avais rencontré comme archevêque ce respectable prélat qui avait approuvé, en si bons termes mon *Histoire de l'Eglise de France*, je n'aurais certainement pas été censuré par la Congrégation de l'Index. Cette boutique y aurait regardé à deux fois avant d'entrer en lutte avec un grand évêque-cardinal qui avait conservé religieusement les grandes traditions de l'Eglise gallicane. Dois-je regretter qu'il n'en ait pas été ainsi ? Non. Protégé par le cardinal de la Tour d'Auvergne Lauraguais, je n'aurais pas eu occasion d'étudier de près les questions sur lesquelles l'Eglise occidentale était en discussion avec l'Eglise catholique orthodoxe. Je serais resté avec les préjugés que l'on m'avait imposés dès mon enfance, au nom de la foi, et je n'aurais pas eu le bonheur de connaître cette grande et vénérable Eglise qui a conservé si soigneusement les traditions de l'Eglise primitive et vraiment chrétienne.

Donc, en conservant dans mon coeur le respect que j'ai toujours professé pour le saint cardinal qui m'aimait et m'approuvait, je ne puis regretter de ne l'avoir pas eu pour évêque quand j'arrivai à Paris.

Parmi mes approbateurs, je dois compter Mgr Robiou de la Tréhannais, ancien évêque de Coutances. C'était un vétéran de l'épiscopat, et un fidèle gardien des traditions de l'Eglise de France. J'étais arrivé au douzième volume de mon ouvrage et la Congrégation de l'Index avait doublé ses censures, lorsque Mgr Robiou de la Tréhannais m'écrivit les deux lettres suivantes :

«Rennes, le 20 novembre 1856

MONSIEUR L'ABBÉ,

Permettez à un vieil évêque de vous transmettre confidentiellement son opinion sur l'oeuvre importante que vous venez de publier sous le nom d'*Histoire de l'Eglise de France*.

Cette production si remarquable par son orthodoxie inattaquable, par la solidité des preuves qui lui servent d'appui et le bon esprit qui s'y rencontre à chaque page, me paraît destinée à dissiper entièrement les nuages qu'un esprit de coterie a essayé d'amonceler autour des antiques traditions françaises recueillies par l'ancien épiscopat, en 1682.

Ce serait une erreur de s'imaginer que nos évêques actuels auraient déserté les enseignements que leur ont transmis leurs devanciers. Je crois les connaître assez pour assurer que l'immense majorité de ces prélats repousse avec énergie les nouvelles doctrines dont le journal *l'Univers* s'est fait, de nos jours, le zélé et infatigable propagateur. Grand nombre d'entre eux, il est vrai, se tiennent à l'écart et n'osent manifester au dehors leur manière de penser. Ils croient que la prudence leur en fait un devoir ! Le journal *l'Univers* exerce aujourd'hui une si grande influence sur le clergé de second ordre, que ses premiers pasteurs paraissent avoir à redouter l'espèce de censure que ce même journal exerce quelquefois sur quelques-uns d'entre eux. Ce motif est le seul qui tient nos évêques dans la réserve à ce sujet; mais, à quelques rares exceptions près, tous nos vénérables prélats professent avec vous, Monsieur l'abbé, que le Saint-Père est le chef de l'Eglise universelle; qu'il a, de droit divin, primauté d'honneur et de juridiction sur toutes les Eglises particulières; que le siège sur lequel il est assis est le centre essentiel de l'unité catholique, dont on ne peut se séparer sans cesser de faire partie de l'Eglise; mais aucun d'eux ne croit à l'absolutisme de la cour de Rome; pas même à celui du Souverain-Pontife, dans lequel ils reconnaissent de divines prérogatives, mais prérogatives expliquées par les canons de l'Eglise, dans des bornes peut-être trop peu précisément formulées par ces mêmes canons; enfin, nos évêques croient avec les conciles de Constance, de Bâle et de Florence, avec toute l'antiquité, que les lois de ces saintes assemblées, qui représentaient l'Eglise universelle, atteignent et obligent le Pontife-Romain comme tous les autres membres de l'Eglise. Ils sont attachés, par des liens de conscience, à la papauté; ils la respectent sincèrement et désirent sa prospérité autant, et plus peut-être, que les ardents zéloteurs des nouvelles doctrines, sans toutefois la séparer du corps des autres évêques. Ils connaissent tous ces paroles de saint Cyprien : *Episcopatus unus est cujus a sin gulis, in solidum pars tenetur.*

Il me reste une grâce à vous demander, Monsieur l'abbé : je serais heureux, avant de mourir, de voir le complément de votre ouvrage; je veux dire les *Mémoires* pour servir à l'*Histoire de l'Eglise de France*, depuis le Concordat de 1801 jusqu'à nos jours. Vous les avez promis, Monsieur l'abbé, à la fin du 12e volume de votre histoire. J'attends, avec bonheur, la réalisation de cette promesse.

Veillez agréer l'assurance du bien respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur l'abbé,

Votre très humble et obéissant serviteur,
+ L. J ., anc. év. de Coutances.»

«MONSIEUR L'ABBÉ,

Il n'y a rien d'étonnant, rien qui doive surprendre l'homme de foi dans la conduite que le parti tient à l'égard de l'auteur de *l'Histoire de l'Eglise de France*. Cette coterie a pour objet de présenter au public, comme vérité, l'opinion insoutenable qui donne au chef de l'Eglise le pouvoir le plus absolu sur toutes les affaires qui la concernent. Cette prétention si notoirement contraire aux documents de l'histoire, si formellement opposée aux enseignements que l'Eglise a donnés à Constance, à Bâle et même à Florence, exalte ses partisans et les emporte loin des bornes de la raison et surtout de la divine charité.

Nos brouillons veulent, à tout prix, faire triompher leur système reproduit, de nos jours, par M. de Maistre, et par le trop célèbre Lamennais. Ce qui m'étonne, ce n'est pas seulement l'abdication que font de leurs droits les plus sacrés quelques-uns de nos prélats, en adoptant l'ultramontanisme moderne; mais ce que je renonce à expliquer, c'est leur rupture si tranchée avec les nobles et catholiques traditions de nos pères !

Prions Dieu avec ferveur, Monsieur l'abbé, et notre divin Maître les environnera du secours de sa grâce et leur montrera la vérité où elle est.

Ce qui les entraîne au delà du vrai et du juste, ce n'est pas seulement l'aveuglement qui accompagne toujours la passion exaltée, mais c'est aussi le triste laisser-aller que le pouvoir temporel a si malheureusement adopté comme règle de conduite dans toute cette affaire. Osons espérer que bientôt il en sera autrement.

On assure que le nouveau ministre de l'instruction publique et des cultes est remarquable par la connaissance approfondie qu'il a du droit public ecclésiastique et qu'il veut l'accomplissement des lois. S'il manifeste avec fermeté cette opinion, vous verrez bientôt les plus zélés partisans des nouvelles doctrines les abandonner; vous verrez surtout M. l'archevêque de Paris soutenir de tout son pouvoir, honorer et récompenser les défenseurs généreux et zélés de nos antiques doctrines.

Quant aux mémoires qui doivent faire suite à l'*Histoire de l'Eglise de France*, ne serait-il pas possible d'écrire les noms propres, en se contentant de publier les faits sans appréciation trop tranchée.

Dans ce cas, les dangers que vous redoutez existeraient-ils encore ?

Savez-vous si votre *Histoire de l'Eglise de France* est connue en haut lieu. Il serait peut-être bon que vous la fissiez parvenir jusque-là. Avez-vous quelques relations avec MM. du ministère ? avec M. Rouland fils, chef du cabinet ? Le courageux directeur de Marie-Thérèse pourrait peut-être vous faciliter l'entrée des bureaux du ministre.

Je me suis permis (ceci est très confidentiel, comme tout le reste), je me suis permis de dire un mot de votre Histoire en haut lieu. Mais je n'ai plus aucun crédit. Je n'entretiens de relations avec le pouvoir que pour obtenir l'érection canonique du chapitre impérial. Jusqu'ici mes efforts sont restés sans effet, encore bien qu'on me laisse espérer un succès !!!

Veillez agréer, Monsieur l'abbé, la nouvelle assurance de mon bien respectueux attachement en notre Seigneur.

+ L. J., anc. év. de C.

Rennes, le 28 novembre 1856»

Mgr Robiou de la Tréhannais était, comme on l'a vu, très partisan du pouvoir de la papauté; il n'apercevait pas la contradiction qui existe entre une papauté divine, centre divin d'unité, et une papauté soumise aux lois de l'Eglise. L'Eglise de France avait conservé de très bonnes doctrines qui lui venaient de l'ancienne orthodoxie, mais la papauté avait fini par lui imposer quelques dogmes de son invention. De là la contradiction qui existait dans le gallicanisme. L'épiscopat se débattait contre les entreprises sans cesse réitérées de la papauté, mais il craignait toujours de dépasser les bornes et d'arriver à une rupture qu'il considérait comme un schisme. Les théologiens gallicans parlaient comme les évêques, et moi, simple historien, absorbé par d'innombrables recherches et lectures spéciales, j'avais accepté ce que théologiens et évêques regardaient comme un dogme de foi. Cette doctrine me fit commettre quelques erreurs; cependant, elle n'influa pas sur mes études au point de me faire abandonner les traditions orthodoxes conservées par l'Eglise de France, et que mes adversaires m'ont reprochées comme autant d'erreurs.

Ces reproches m'honorent; je suis heureux que les circonstances m'aient permis de compléter mes croyances orthodoxes, au point de me trouver d'accord avec la véritable Eglise catholique orthodoxe.

Parmi les évêques de France qui m'ont encouragé, même après les censures de l'Index, je dois mentionner Mgr Coeur, évêque de Troyes. Ce vénérable évêque fut le plus grand orateur chrétien en France, pendant le XIXe siècle. Pendant ce siècle, on a entendu un grand nombre de prédicateurs et de conférenciers célèbres; nous ne contestons pas leurs mérites divers, quoiqu'on les ait beaucoup surfait; mais ils n'étaient pas orateurs. Lacordaire lui-même, fit voir qu'il ne l'était pas, lorsqu'il voulut parler à l'assemblée constituante de 1848. Mgr Coeur surpassa tous les prédicateurs, et il ne s'humilia jamais jusqu'à solliciter les éloges intéressés de telle ou telle coterie. Toute sa vie, il resta dans une noble indépendance. Dès le séminaire ses condisciples l'appelaient le *petit aigle*. Petit aigle devint grand, et s'il n'atteignit pas l'envergure de l'aigle de Meaux, il fut un de ceux qui en approchèrent le plus.

Mgr Coeur ne me connaissait encore que de réputation, lorsqu'il suivait avec un vif intérêt mes diverses publications. Son frère, qui était en même temps son vicaire-général, m'écrivait souvent et me faisait connaître la sympathie que Mgr de Troyes éprouvait pour moi. Il m'écrivit : «Monseigneur a une haute estime pour votre talent; et, pour votre personne une affection sincère. Son plus grand désir serait de vous voir heureux et honoré».

Je fis la connaissance personnelle de Mgr Coeur; lorsqu'il venait à Paris, dans son petit appartement de la rue de l'Est, il m'invitait à de bonnes et intéressantes causeries dans lesquelles l'excellent évêque me parlait avec une franchise, un laisser-aller que je n'avais encore rencontré chez aucun autre évêque.

Dans une de ses lettres, l'abbé Coeur m'écrivit : «Monseigneur a reçu le XIe volume de votre bel ouvrage et je sais qu'il le lit avec un ardent intérêt. Il admirait, hier encore, la profondeur et la pénétration de votre jugement sur le grand siècle. Vous l'avez ravi par la manière dont vous parlez de Bossuet.»

Monseigneur voulut me donner lui-même la preuve des sentiments qu'il éprouvait pour moi, et il m'écrivit la lettre suivante :

«ÉVÊCHÉ DR TROYES.
Troyes, le 25 janvier 1855

TRÈS VÉNÉRABLE ET DOCTE ABBÉ,

Tout ce qu'on a pu vous dire, en mon nom, est bien faible auprès de ce que je sens. J'ai pour vous de l'admiration et une sorte de tendre respect. On ne peut donner moins à tant de rares qualités que Dieu a mises en vous. Nous avons force gens qui déclament et s'enrouent sous prétexte d'histoire; vous seul êtes historien : et votre caractère est digne de votre talent. La vérité imprime à ceux qui l'aiment le sceau propre de sa majesté : elle l'a mis sur votre front, un jour on vous rendra justice, quand on sera revenu de cette agitation malade, au calme du bon sens.

Que Dieu vous garde, Monsieur et docte abbé, pour le salut de l'avenir et le bien de l'Eglise !

+ P.-L., évêque de Troyes.»

Quand on a reçu une pareille lettre d'un des plus grands évêques de France, on peut se consoler des insultes de quelques pierrots comme Pallu, Cousseau, Baillès et l'odorant Villecourt.

D'autres évêques avaient pour moi beaucoup d'estime et de sympathie, mais ils n'osaient pas parler haut. Mgr Robiou de la Tréhannais en a donné la vraie raison dans ses lettres.

Plusieurs m'écrivaient pour me demander des renseignements et terminaient leurs lettres par une formule analogue à celle-ci : «Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de tous mes sentiments de respectueuse considération :

CHARLES, évêque de Montpellier.»

On n'écrit pas ainsi à un prêtre, dont l'ouvrage aurait été justement censuré.

Je ne dis rien des approbations reçues avant la censure de mon ouvrage par l'Index. Elles étaient nombreuses et dépassaient le chiffre de quarante. J'aurais pu en compter un plus grand nombre, si j'avais pris des compliments pour des approbations, comme j'en aurais eu le droit. Mais, après la censure de mon ouvrage, je ne pouvais user de ces approbations. Comme me l'a écrit Mgr Robiou de la Tréhannais, les évêques étaient, pour la plupart, sous le joug de la secte ultramontaine, et si j'avais publié leurs lettres approbatives, je leur aurais fourni l'occasion de protester contre la publication de lettres qui n'étaient pas destinées à la publicité, et de déclarer qu'ils se soumettaient au décret de l'Index. C'est ce qu'aurait voulu un reptile venimeux, Dulac de *l'Univers*. Il eut l'insolence d'écrire que je n'avais pas reçu les approbations dont j'avais fait mention. Il me rabaissait jusqu'à sa catégorie. Il comprenait bien que je ne pouvais publier les lettres sans l'assentiment de ceux qui me les avaient écrites, et il abusait de ma situation d'honnête homme pour m'adresser ses impertinences. M. Sibour me demanda un jour mes lettres approbatives; je les lui remis. Quelques jours après, il me les rendit en me demandant de lui en laisser quelques-unes. Je ne pouvais les lui refuser; je ne sais ce qu'il en a fait. Pour les autres, je les confiai à un libraire qui m'acheta pour onze mille francs d'exemplaires de mon ouvrage. Il devait les mettre entre les mains de ses voyageurs qui en useraient dans les diocèses dont les évêques m'avaient approuvé. Quant à Dulac, je ne m'humiliai jamais jusqu'à prendre au sérieux ses impertinences. Il était si peu sûr de lui, lorsqu'il soulevait cette question, qu'il se rangea à l'avis d'un M. Follioley qui essaya d'expliquer les fameuses approbations dans un journal intitulé : *le Messenger de l'Ouest*. Ce M. Follioley annonça un jour que j'avais, en effet, reçu de nombreuses lettres approbatives, et qu'il tenait ce renseignement d'un évêque. *L'Histoire de l'Eglise de France*, ajoutait-il, a été envoyée à tous les évêques de France à titre gratuit. Les évêques ont cru devoir remercier l'auteur et lui faire quelques compliments. Telle est l'origine des fameuses lettres approbatives. Il n'y a qu'un petit inconvénient à cette théorie : c'est qu'elle est bâtie sur une assertion absolument fausse. Mon ouvrage n'a été envoyé gratis à aucun évêque de France : ceux qui l'ont reçu n'avaient à me faire, par conséquent, ni remerciements, ni compliments pour ma gracieuseté. L'évêque qui a renseigné M. Follioley n'était pas lui-même très bien renseigné, et n'avait certainement pas reçu gratis un exemplaire.

Si je n'ai pas publié les lettres approbatives, il faut s'en référer aux motifs que j'ai exposés ci-dessus et qui reçurent l'approbation de M. Sibour.

Dulac avait manqué son coup, et n'avait pas le bonheur de voir mes anciens approbateurs défiler sous ses yeux avec des désaveux plus ou moins explicites de leurs anciennes approbations. Comme les ultramontains auraient été heureux de voir leur système imposé à une foule d'évêques, dont la réserve leur était si désagréable ! L'ultramontanisme ne s'était pas encore imposé comme dogme, et la plupart des évêques refusaient de se soumettre au joug de

Gousset et de Guéranger. Cependant, les événements postérieurs ont prouvé que j'avais bien jugé les évêques en ne comptant pas sur un acte tant soit peu énergique de leur part. En publiant leurs lettres, j'aurais fourni aux ultramontains une belle occasion de chanter sur tous les tons que l'épiscopat français était avec eux. Je n'ai pas voulu leur donner cette satisfaction.

Dulac avait des attaques de nerfs dès qu'il entendait prononcer mon nom. Il faut dire que je ne lui laissais pas la liberté de m'insulter et que je répondais à toutes ses injures par des articles qui avaient le don de le surexciter au suprême degré. Il m'avait déclaré dès le début, que *l'Univers* n'accepterait de moi aucune réponse. Il voulait donc m'attaquer et me refuser tout droit de réponse dans son journal. Je ne lui laissai pas la consolation de se poser en vainqueur vis-à-vis de ses lecteurs; à toutes ses attaques, j'envoyais ma réponse par ministère d'huissier, conformément à la loi. Il essayait de répliquer, et aussitôt il recevait une nouvelle réponse par la même voie. Il devint furieux et se plaignit de mes procédés. Encore M. l'abbé Guettée et son huissier, s'écriait-il, comme si ce n'était pas lui qui m'obligeait à me servir d'un huissier. Je ne lui répondais, ajoutait-il, que pour faire de la réclame dans son journal. Je ne tenais pas plus à la réclame dans *l'Univers* que dans les autres journaux, il le savait bien. La grande thèse de Dulac était celle-ci : que le gallicanisme est condamné par le pape; que les évêques de France ont adhéré à l'ultramontanisme dans quelques conciles provinciaux tenus depuis 1848. C'était pauvre. Avant 1848, les évêques, ne pouvant se réunir en concile, demandaient à grands cris la liberté de réunion. La République de 1848 leur donna cette liberté. Dans quelques provinces ecclésiastiques les évêques se réunirent. Que firent-ils ? Rien. Les actes sont là, pour prouver qu'ils ne savaient que faire de cette liberté qui leur était octroyée. Ils renouvelèrent quelques règlements déjà en vigueur, et ils firent quelques courbettes devant l'idole de Rome. Voilà tout.

Dulac voyait dans ces courbettes l'abolition du gallicanisme. Il en concluait que la Congrégation de l'Index avait, en France, une autorité souveraine, et que je devais faire acte de soumission publique, sous peine d'être en révolte contre le pape et contre l'Eglise. Le conciliabule de La Rochelle fournit surtout à Dulac une magnifique occasion de m'attaquer. Je n'eus pas de peine à répondre à toutes ses théories qui attestaient chez lui la plus crasse ignorance. Mes réponses intéressaient vivement des abonnés de *l'Univers*, qui m'écrivaient que mes articles les instruisaient sur des questions qui n'avaient pas encore été aussi bien traitées, et qui me priaient de les continuer.

Les collaborateurs de Dulac eux-mêmes comprenaient que leur détroqué n'avait pas le beau rôle. Un d'entre eux, M. Jules Gondon allait quelquefois aux soirées de M. Garein de Tassy. Cet excellent homme, qui était pour moi un ami sincère, recevait dans son salon des hommes de toutes les opinions. M. Jules Gondon y fut bien accueilli. M. Garein de Tassy suivait avec le plus grand intérêt ma polémique avec Dulac. M. Jules Gondon étant allé en soirée chez lui, il le fit causer sur cette polémique. M. Gondon ne se gêna pas pour lui dire, qu'elle n'était pas à l'honneur de *l'Univers*. Dulac, ajouta-t-il n'est pas de force à lutter contre M. l'abbé Guettée, un vrai savant. Dulac est battu, archi-battu; nous l'engageons à en finir avec cette polémique, mais il s'obstine. Il faudra bien cependant que cela finisse bientôt. En effet, Dulac ne répondit pas un seul mot à la dernière réponse que je lui adressai. Il m'ôta ainsi le droit d'écrire dans *l'Univers*. Je n'y tenais pas, mais je voulais écraser l'impertinent qui m'avait si souvent insulté. C'est ce qui eut lieu, et Dulac, en s'éclipsant est convenu de sa défaite.

On aurait pu croire que Dulac, ex-membre de la Congrégation de Solesmes, aurait au moins soulevé contre moi une question historique, et essayé de prouver que je m'étais trompé sur tel ou tel point. Il s'en garda bien. Il aimait mieux faire remarquer qu'un libraire vendait mon ouvrage au rabais, ce qui le transportait d'aise. Il s'agissait du libraire qui m'avait acheté pour onze mille francs d'exemplaires. Comme il me les avait bien payés, il était libre d'en faire ce qu'il voulait, même de les donner gratis. Dulac voyait dans le rabais du libraire un symptôme de décadence de l'opération tout entière. Je ne daignai pas répondre à cette sottise. J'aurais pu cependant m'amuser aux dépens de Dulac et des deux volumes qu'il avait publiés sur la papauté. Passant un jour devant l'étalage d'un libraire en vieux, au coin de la rue de la Banque et de la place de la Bourse, je m'arrêtai pour bouquiner selon mon habitude. Mon attention fut attirée sur une vraie colonne de brochures, toute une édition évidemment. C'était l'ouvrage de Dulac. Le libraire m'offrit les deux volumes pour cinq sous. C'est beaucoup trop cher, lui dis-je; vous avez acheté tout le paquet au poids et à bon compte, car le papier n'est pas bon même pour les épiciers; je n'en voudrais pas à un sou le volume. Le libraire sourit et m'avoua que pour se débarrasser de son acquisition, il allait mettre l'ouvrage à la fonte. Dulac avait obtenu un beau succès, comme on voit, et pouvait bien regarder comme un symptôme de décadence pour *l'Histoire de l'Eglise de France*, le prix de 40 francs qu'un libraire avait fixé pour sa librairie, ce qui n'empêchait pas l'ouvrage d'être vendu 72 francs par d'autres libraires.

Aux insultes de Dulac, je puis opposer les éloges que les hommes les plus doctes m'adressaient.

Depuis que j'avais commencé ma publication, M. l'abbé Caillau, bien connu par ses ouvrages et, en particulier, par ses éditions des Pères de l'Eglise, rendait compte de mes volumes dans la *Bibliographie catholique*. Avant de mourir, il put encore rendre compte de mon cinquième volume. Voici le début de son article :

«Nos articles précédents (tome VII, pages 15 et 174, et tome IX, page 359 ont dû suffisamment fixer nos lecteurs sur le mérite de cet excellent ouvrage; le seul devoir qui nous reste à remplir est de constater le soin consciencieux de l'auteur à marcher toujours dans la droite voie, à maintenir partout les vrais principes, et à ne pas se laisser détourner par la difficulté des temps qu'il est obligé de parcourir, de cette scrupuleuse exactitude, de cette inexorable impartialité qui font le caractère distinctif du véritable historien. Or, toujours appuyé sur les pièces originales, collecteur fidèle des anciennes chartes et des narrations anciennes, auteur et non copiste, M. l'abbé Guettée a su se maintenir dans ce volume à la hauteur qu'il avait atteinte dans les précédents, et c'est avec le plus grand intérêt que nous l'avons suivi dans le cours des cent trente ans qu'il déroule avec ordre et clarté devant nos yeux (1096 à 1226).»

Après avoir analysé le volume, M. l'abbé Caillau s'exprimait ainsi :

«On ne finit un volume de cet intéressant ouvrage qu'avec le désir d'avoir bientôt le suivant à sa disposition. Espérons que, sans nuire à la perfection du travail, les autres volumes se succéderont aux époques fixées. On en promet un tous les trois mois, et on nous assure que l'ouvrage sera complet à la fin de l'année 1852. Ces douze volumes seront un monument glorieux élevé en l'honneur de l'Eglise de France; le nom de M. l'abbé Guettée y restera gravé pour recueillir les éloges de nos successeurs, après sa mort, comme, durant sa vie, il aura reçu le témoignage de notre juste satisfaction.»

Je puis bien opposer les éloges d'un prêtre aussi pieux que savant aux impertinences d'un Dulac.

Dans la *Gazette de France*, M. l'abbé Delpy, collaborateur de M. de Lourdoueix, parla ainsi de mon ouvrage :

«Dans la situation toute spéciale qui est faite aujourd'hui à l'Eglise de France, il est de notre devoir de signaler à nos lecteurs les travaux sérieux des hommes qui ont eu le courage d'entrer dans la lice pour défendre la vérité.

Parmi ces travaux, celui que l'on peut, à notre avis, mettre au premier rang, est la belle et remarquable *Histoire de l'Eglise de France* de M. l'abbé Guettée. L'érudition, le style, la narration facile, et surtout les connaissances théologiques et philosophiques de l'auteur font de son livre un livre à part, qui, par le fond comme par la forme, se distingue de toutes ces productions indigestes qui encombrant de nos jours les bibliothèques ecclésiastiques.

On est étonné, en lisant son livre, des immenses études qu'il a dû faire, et ce qui plaît surtout, c'est que son érudition ne fatigue pas. Peut-être cet avantage, peu ordinaire aujourd'hui, vient-il de ce que M. l'abbé Guettée ne tient pas à paraître érudit, bien qu'on sente partout qu'il l'est à un degré éminent. Ce sentiment résulte principalement de l'ensemble de ses récits, qui ne sont pour ainsi dire qu'un reflet de tous les monuments historiques de notre Eglise.»

J'allai remercier l'abbé Delpy de son article si flatteur pour moi. Cet honorable ecclésiastique avait connu M. Gousset à Périgueux. Lorsqu'il était évêque de ce diocèse, M. Gousset avait conçu l'idée de publier deux cours de théologie en français, l'un de théologie dogmatique, l'autre de théologie morale. Comme toutes les théologies classiques étaient en latin, M. Gousset choisit les traités qui lui convenaient dans telle ou telle de ces théologies, et les donna à traduire aux professeurs de son séminaire. Ces messieurs se déchargèrent de ce travail sur leurs élèves, de sorte que ce sont en réalité les élèves du séminaire de Périgueux qui firent les théologies de M. Gousset. Nous voulons bien croire que le docte évêque revit le travail, surtout pour le bourrer d'ultramontanisme et de la doctrine immorale que Liguorio avait copiée dans les casuistes. M. Gousset aimait à copier; c'est ainsi qu'il avait copié des extraits de Lamennais pour en enrichir les anciens ouvrages théologiques qu'un libraire de Besançon publiait. Ce copiste devint son Eminence le cardinal Gousset, archevêque de Reims. Ce fut lui qui dirigea l'épiscopat français dans les sentiers théologiques, tandis que Guéranger, supérieur de la Congrégation de Solesmes, les dirigeait dans les sentiers liturgiques. Quand on songe à l'influence que Gousset et Guéranger exercèrent sur l'Eglise de France, on est vraiment honteux pour cette grande Eglise, autrefois la plus orthodoxe, la plus savante, la plus illustre de l'Occident !

La *Gazette de France* inséra un second article en faveur de l'*Histoire de l'Eglise de France*. Il était signé de mon ami l'abbé de Cassan-Floyrac. Il fallait du courage alors pour prendre si

ouvertement mon parti contre *l'Univers* et son Dulac. L'abbé de Cassan avait du caractère et écrivit l'article suivant que j'oppose aux impertinences de Dulac :

«M. Dulac s'évertue dans *l'Univers* à rappeler à ses lecteurs que *l'Histoire de l'Eglise de France*, par M. l'abbé Guettée, a été mise à l'index. Comme cette même histoire avait été approuvée par deux évêques français, M. Dulac espère sans doute faire ressortir par là l'unité de l'Eglise. Dans notre temps, du reste, et depuis que messieurs de *l'Univers* influent tant, dit-on, sur nos affaires, ce n'est pas le seul exemple qui pourrait être cité.

Nous répondrons à M. Dulac :

1° Qu'il ignore complètement la valeur et la signification de l'Index;

2° Que nous, gallicans catholiques, nous reconnaissons aux congrégations romaines le droit de mettre à l'index un ouvrage, non seulement pour une seule proposition erronée, mais encore pour une seule proposition inopportune, ne fût-elle inopportune qu'à Rome.

Et de là, la sagesse de nos pères, qui, d'accord sur ce point avec le Saint-Siège, exigeait pour que l'Index fût reçu en France, l'approbation des évêques. Aussi voyons-nous dans les théologiens, même Italiens, que l'Index n'est pas reçu en France.

Il suit évidemment de là que lorsqu'un ouvrage est à l'index, nous ne pouvons le lire qu'avec précaution; mais il ne s'ensuit nullement que nous ne devons pas le lire. Exceptons toutefois les causes d'hérésies ou de licence de moeurs. Dans ces deux cas les fidèles doivent s'abstenir.

Les papes et les prélats italiens n'ont pas pensé autrement, puisque Benoît XIV cite très souvent comme autorité, le jugement du grand canoniste Van Espen, dont tous les ouvrages sont mis nominativement à l'index.

M. Dulac nous répondra peut-être que Benoît XIV, en sa qualité de pape, avait le droit de décider par lui-même, dans des livres condamnés, ce qui s'y trouve de bien ou de mal. C'est déjà reconnaître ce que je soutiens, qu'un auteur, pour être à l'index, n'est pas au carcan, ainsi qu'on voudrait le faire accroire chez nous, et que des ouvrages ainsi censurés peuvent être utiles, même à des papes.

Mais voici un autre auteur ecclésiastique qui n'est point pape, mais évêque et théologien, ce qui le rend doublement suspect sans doute à M. Dulac. Qu'il se rassure toutefois, ce théologien, cet évêque a été fort loué et fort approuvé par des papes : c'est saint Liguori. Eh bien ! saint Liguori, qui a écrit une théologie élémentaire et par conséquent à l'usage des jeunes gens, cite à chaque page des auteurs mis à l'index. Il invoque leur témoignage, leur autorité. Quel scandale ! quelle ignorance de la tradition ! Que M. Dulac cherche bien, et il trouvera, j'en suis sûr, que saint Liguori était abonné à la *Gazette de France*.

Quoi qu'il en soit, voilà quelle est sur ce point la tradition de l'Eglise; car ce que saint Liguori a fait, tous les théologiens l'ont fait et le font encore.

Concluons que les défauts qui peuvent se rencontrer dans l'histoire de M. Guettée n'empêchent point qu'elle ne soit à la fois un monument catholique national. Cet ouvrage est surtout mieux pensé et mieux écrit et plus savant, sans comparaison, que tous ceux dont nous régaler messieurs de *l'Univers*.

Et à ce propos, M. Dulac devrait se rappeler qu'il a composé, il y a peu d'années, – avant le 2 décembre toutefois, – un écrit qui a pour titre : *l'Eglise et l'Etat*, écrit dont le titre même est menteur; il aurait dû bien plutôt être intitulé : *l'Eglise-Etat*, car l'Etat y est perpétuellement dominé et absorbé par l'Eglise. Là, le pape est le roi des rois et le seigneur des seigneurs : Rex regum et Dominus dominantium. – Avis au gouvernement.

Il n'y a pas jusqu'au droit à l'insurrection qui n'y soit proclamé en principe, non pas, il est vrai, à la volonté du peuple, mais bien au gré du pape; et comme le *Journal des Débats* crut devoir reprocher à M. Dulac cette dépendance dans laquelle il plaçait les gouvernements, l'ultramontain répondit qu'on pouvait être tranquille, que Grégoire XVI et Pie IX n'entendaient pas autoriser la révolte. Mais si un nouveau pape jugeait à propos de l'autoriser ! ... Demandez à messieurs de *l'Univers*.

Du reste, les arguments par lesquels M. Dulac soutient le droit à l'insurrection sont identiquement les mêmes que ceux du ministre protestant Jurieu; ils produiraient le même résultat.

La Sacrée-Congrégation de l'Index n'a probablement pas lu ce livre, puisqu'elle ne l'a point noté, et M. Dulac triomphe, et M. Dulac nous veut imposer comme autant de dogmes, ses opinions pendant qu'il croit accabler sous le poids de son dédain honorable un écrivain de la taille de M. Guettée. Il sied bien vraiment à messieurs de *l'Univers* de parler de traditions alors qu'ils s'efforcent de transformer l'Eglise catholique qui est l'Eglise de la tradition en une Eglise

d'absolutisme ! Pensent-ils, par hasard, qu'il nous sera défendu de parler avec saint Cyprien et Bossuet, et qu'ils peuvent parler à leur aise avec Jurieu ?

Que l'Index de Rome soit comme le grand Homère qui sommeille quelquefois; pour nous, après avoir rendu aux congrégations romaines le respect que nous leur devons, quand il s'agira de nos idées et de nos moeurs nationales, ou de notre dignité d'homme, nous nous occuperons avant tout de n'être pas mis à l'index de la France, à l'index du bon sens.
L'abbé de CASSAN-FLOYRAC»

M. l'abbé de Cassan comprenait bien les démarches si humbles que j'avais faites vis-à-vis de l'Index; je voulais bien croire, comme lui, que mon ouvrage n'était pas parfait; mais, du moins, je devais connaître les critiques, avant de les admettre comme fondées, et corriger. Au fond, la Congrégation de l'Index n'avait pas lu mon livre; elle l'avait censuré sur les notes de Pallu, endossées par le Consulteur Gauthier. L'abbé de Cassan le savait bien et ne parlait que pour la forme des défauts supposés de mon ouvrage. Il m'avait communiqué son article, chez notre ami commun Martin de Noirlieu, et je n'avais fait aucune observation. Il admirait mon livre et son article avait principalement pour but de mettre Dulac dans l'embarras.

Cet article fut inséré dans la *France Centrale de Blois*, journal qui avait plusieurs fois changé d'avis à mon égard. Il était alors dirigé par le frère de mon ami, M. l'abbé de Belot, qui écrivit les lignes suivantes, pour servir de préambule à l'article de l'abbé de Cassan :

«*La Gazette de France*, dans son numéro du 29 septembre donnait les plus grands éloges à l'ouvrage si remarquable de M. l'abbé Guettée, l'*Histoire de l'Eglise de France*. Cet article, à ce qu'il paraît, a soulevé les critiques et provoqué les colères de l'*Univers*; il ne nous appartient pas, à nous autres laïcs, de nous mêler de ces querelles si tristes au fond comme dans la forme qui depuis plusieurs années déjà se produisent trop souvent entre gens de bien, fidèles et croyants : mais cependant, tout indignes que nous sommes, nous ne cesserons d'avoir toujours la plus grande admiration pour cette illustre Eglise de France, le plus beau fleuron de la couronne du Père commun des fidèles, sans diminuer en rien notre attachement à l'Eglise romaine. Nous aimons aussi à rendre hommage au talent vrai et profond avec lequel M. l'abbé Guettée a su écrire cette longue et instructive *Histoire de l'Eglise de France*, disons mieux, celle de la religion chrétienne dans notre pays.

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il y a quelque gloire pour le clergé de notre diocèse; que l'un de ses membres ait entrepris et mené à fin une entreprise digne, par ses recherches et ses travaux, du beau temps des bénédictins, et que le pays, le clergé et nos lecteurs liront avec le plus grand intérêt l'article suivant contenant une réponse tout à la fois forte et spirituelle aux opinions un peu absolues de l'*Univers*.»

Ces lignes que M. l'abbé de Belot publia par l'organe de son frère, qui en prit la responsabilité, sont certainement très modérées; mais M. l'évêque de Blois, Pallu, pouvait-il laisser la liberté de m'adresser quelques éloges ? Il saisit donc sa meilleure plume et écrivit de sa propre main une rectification pour la *France centrale*. Une personne, qui avait ses entrées à l'imprimerie, m'écrivit que la rectification était bien écrite par Sa Grandeur elle-même, la voici :

«Mgr l'évêque de Blois a bien voulu nous faire part de la peine profonde qu'il avait ressentie en lisant un article de notre numéro du 5 octobre.

Cet article, extrait de la *Gazette de France*, et relatif à l'*Histoire de l'Eglise de France* de M. l'abbé Guettée, condamnée par un décret de l'Index, le 22 janvier 1852, est précédé de quelques lignes où il est dit que le pays, le clergé et nos lecteurs le liront avec le plus grand intérêt.

Monseigneur nous a déclaré qu'il ne pouvait considérer que comme l'effet de l'inadvertance l'insertion de cet article dans notre journal. Il lui serait trop douloureux de penser que la rédaction de la *France centrale* pût ne tenir aucun compte des décisions que le pape a confirmées de son autorité suprême, se complaire à louer, recommander propager ce que le Souverain-Pontife a blâmé, condamné, interdit; à trouver bien qu'on dise, à cette occasion, que l'Index de Rome, comme le grand Homère, sommeille quelquefois, et qu'on oppose à l'Index de Rome l'Index de la France et l'Index du bon sens.

Attachés comme nous le sommes à la foi catholique et à l'autorité de notre premier pasteur, nous déclarons une fois pour toutes que notre intention ne sera jamais d'admettre dans notre journal rien qui puisse blesser les intérêts de la religion ou l'autorité du Souverain-Pontife, et contrister le coeur de notre évêque. Nous regrettons que cet article ait été reçu de confiance et inséré dans notre journal.»

La prose de Monseigneur parut dans la *France centrale* sous la signature de Renard. M. de Lourdoueix, ancien ami et collaborateur de l'abbé de Genoude, catholique sérieux et de meilleur

aloi que tous les sectaires de *l'Univers*, prit la défense de ses collaborateurs l'abbé Delpy et l'abbé de Cassan Floryac; il mit à leur place Dulac et le Renard de *la France centrale*. L'abbé Delpy, outre l'article que nous avons cité, s'était prononcé comme l'abbé de Cassan Floryac contre les doctrines ultramontaines relatives à l'Index. *L'Univers* jeta feu et flammes contre les écrivains de la *Gazette de France*. Ses foudres ne leur firent pas grand mal, et n'effrayèrent pas mes amis qui me donnaient chaque jour des témoignages de leur sympathie.

Nous ne pouvons ni les nommer, ni les citer tous. Voici, une lettre d'un curé qui s'était fait connaître par quelques ouvrages :

«A Monsieur l'abbé Guettée.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Ayant pour Paris une occasion sûre, j'en profite pour céder à un besoin que je ressens depuis longtemps, c'est celui de vous exprimer mes vives sympathies pour vous, pour vos ouvrages et pour votre fermeté.

Les grands courages, les nobles caractères sont bien rares de nos jours.

Ils n'en sont que plus remarquables et plus dignes d'admiration.

Et c'est là, Monsieur l'abbé, le sentiment qu'éprouve pour vous, votre très humble et dévoué serviteur.

CH. PAUL SAUSSERET,

Curé de Dampierre de l'Aube.»

Un prêtre très pieux de Toulouse, ne laissait passer aucune occasion de me féliciter à l'occasion de la publication de mes divers ouvrages. C'était l'abbé Lacarère, prêtre de la Congrégation de la Mission. Non seulement il souscrivait à mes ouvrages, mais il faisait de la propagande en ma faveur, et m'avertissait des tristes menées de mes adversaires. Ce bon prêtre était outré de tout ce que l'on faisait contre moi. La piété la plus sincère inspirait ses lettres, mais il m'écrivait avec une telle franchise que je ne pourrais publier ses lettres, sans nuire à la Congrégation dont il faisait partie, et qui a peut-être conservé des membres aussi pieux et aussi orthodoxes que lui.

M.l'abbé Dauphin et son ancien professeur de philosophie à Oullins, l'abbé Bourgeat, étaient aussi pour moi des amis qui me soutenaient dans mes épreuves et approuvaient mes ouvrages. Lorsqu'ils eurent vendu leur collège d'Oullins aux dominicains, ils se retirèrent à Paris et me donnèrent des preuves nombreuses d'une amitié dont je me trouvais d'autant plus honoré, qu'il fallait un vrai courage pour affronter la haine de mes adversaires parmi lesquels se distinguaient les jésuites.

Je les payai avec de gros intérêts en publiant leur histoire vraie.

Parmi mes amis les plus dévoués était un ancien prêtre, M. Morel, qui fut successivement vicaire-général de Mgr Affre archevêque de Paris, et curé de la paroisse de Saint-Roch. C'était un homme des plus vénérables. Il avait quitté la paroisse de Saint-Roch, et vivait de sa fortune personnelle lorsqu'il vint me faire visite, et me demander mon amitié. Je fus profondément touché de la visite de ce prêtre éminent, que je connaissais de réputation. Je savais que l'on avait pensé à lui pour l'évêché de Blois à la mort de Mgr Fabre des Essarts. Ce n'est pas lui qui aurait écouté la sotte coterie qui s'empara de M. Pallu.

Les relations les plus cordiales furent bientôt établies entre le vénérable prêtre et moi. Il admirait mes ouvrages et ne se gênait pas pour flageller M. Sibour, qui n'avait pas su me soutenir. Lorsque je faisais imprimer le douzième volume de *l'Histoire der Eglise de France*, le respectable M. Morel me demanda comme une grâce de faire la table générale de tout l'ouvrage. J'y consentis bien volontiers, et la table qui a été publiée est de lui.

Je pourrais nommer encore beaucoup de mes amis, tous fort honorables et prêtres distingués. D'après ceux que j'ai nommés, on peut les comparer à mes adversaires; la conclusion sera que je puis être fier de tels amis qui étaient aussi éclairés et aussi respectables que mes adversaires étaient hypocrites et ignorants.